

Décision Générale colonial

Décision n° n°22 nominations

n°22

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 10 septembre 1931
Numéro JO n° 418 du 30/09/1931	Date du numéro 30 septembre 1931

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Djama Robleh, planton de 3° classe avant deux ans à compter du 16 novembre 1923, en service au bareau du
cadi de Djibouti, passe automatiquement dans son grade aux échelons suivants : 1° Planton de 3° classe après deux ans à
compter du 16 novembre 1927; 2° Planton de 3° classe après cinq ans à compter du 16 novembre 1930.